

Image not found or type unknown



## Réduction du Préavis de départ licenciement + promesse d'embauche

Par **vb74**, le **13/03/2014** à **08:51**

Bonjour, rnJ'ai aménagé dans mon logement le 1er mai 2013, j'ai été licenciée le 24 mai 2013. Je viens de retrouver un travail que je ne prendrais qu'en juin 2014 (j'ai une promesse d'embauche écrite et signée pour cette date). Je n'ai pas encore donné ma dédite, car il se peut que je trouve un logement libre de suite. Pour être certaine d'avoir cet éventuel logement, je souhaiterais savoir si la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 (article 15-1, alinéa 2) s'applique dans mon cas n'étant pas encore en poste à ce jour. Quels seraient les justificatifs à fournir à mon propriétaire ? Par avance merci de votre aide.